Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-878114107-20261001-20261001007-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer

Séance du 1 er octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 1er octobre à 19h30 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à la Communauté de Communes à Le Palais, sous la présidence de Marianne LE POETVIN.

MEMBRES PRESENTS

- **Collège des élus** : Annaïck HUCHET, Marianne LE POETVIN, Pierre-Paul AUBERTIN, Tibault GROLLEMUND, Frédéric CHAZAL, Benjamin AZOUZE, Guillaume DANIC, Marc KEMPF, Marie THUILLIER,
- **Collège des professionnels** : Dominique MICHAUD, Aurélia BOIRAL, Alwenna JEGAT, Charlotte OLIVIER, Fanny BOQUILLET,
- **Collège des personnalités qualifiées** : Pierrick PAINVIN, Régina DUTACQ.

• **MEMBRES REPRESENTES**

- **Collège des élus** : Ronan JUHEL donne pouvoir à Annaïck HUCHET, Thomas BRON donne pouvoir à Guillaume DANIC ;
- **Collège des professionnels** : Eva GALLEN donne pouvoir à Charlotte OLIVIER, Pierre REBOUR donne pouvoir à Dominique MICHAUD.
- **Collège des personnalités qualifiées** :

• **MEMBRES ABSENTS**

- **Collège des élus** :
- **Collège des professionnels** :
- **Collège des personnalités qualifiées** :

Nombre de conseillers
> en exercice : 20
> présents : 16
> votants : 20
Date de convocation :
le 23 septembre 2026

Également présents : *J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme*
C. BEVAND – Responsable Accueil, Promotion et Développement
G. PAILLET – Responsable Administrative Partenariats et Qualité

Délibération n° 2026-10-007 FI

Autorisation engagement du directeur supérieur à 10 000€HT

Vu la délibération 2026-06-09-004 « Délégation de signature au directeur » qui précise dans son article 1-2 que le directeur de l'OTBI peut :

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution dont la résiliation et le règlement de tous acte, contrat, convention et de leur(s) éventuels avenant(s), lesquels le cas échéant, peuvent contenir des conditions opposables à l'office de tourisme, dont les engagements financiers pour l'office de tourisme sont inférieurs à 10 000€ HT en dépense.

Le devis reçu pour l'impression du guide de destination 2027-2028 est d'un montant de 21 161,00 € HT.

Il est demandé aux membres du CODIR d'autoriser le directeur à engager ce devis sur le budget 2027.

Décision du Comité de Direction :
Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le directeur de l'EPIC à engager la somme de 21 161,00 € HT pour l'impression du guide de destination 2027/2028 sur le budget 2027.

Fait à Le Palais,
Le 1er octobre 2026
Marianne LE POETVIN
Présidente du COmité de DIRection